



Ségolène Royal

candidate à l'élection présidentielle

réf.4705

Paris, le 3 avril 2007

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir le premier « Livre Blanc » de la Commission pour la relance de la politique culturelle. Vous aviez d'ailleurs présenté cet ouvrage le 17 janvier dernier à la Maison de la RATP lors d'une réunion à laquelle participait le député de Paris Patrick Bloche qui vous avait fait part de l'intérêt très vif des socialistes sur ces sujets de protection des droits d'auteurs et des artistes interprètes. Votre Livre Blanc porte sur la propriété intellectuelle, sans laquelle la création ne serait plus qu'un vain mot. Votre commission souhaite une réforme ambitieuse qui remette les artistes et les créateurs au cœur du système. Je suis particulièrement attentive à vos propositions et je renouvelle ici quelques engagements que j'ai déjà pris sur ces questions.

J'ouvrirai avec l'ensemble des partenaires le vaste chantier de l'emploi artistique et culturel, notamment pour réparer le protocole injuste du régime de l'intermittence et permettre que se rapprochent le droit du travail et le droit de la propriété littéraire et artistique qui, trop longtemps, ont avancé sans une bonne coordination.

Je lancerai un vaste débat sur la propriété intellectuelle à l'ère du numérique, avec l'ensemble des acteurs, notamment les artistes et tous ceux qui ont été écartés du processus d'élaboration législatif. Dans les secteurs artistiques et culturels comme dans tous les autres, il s'agira de redonner la première place au travail et aux revenus du travail. Les artistes ne sont pas des mendiants, mais bien des travailleurs qui doivent pouvoir vivre décemment de leur travail. L'un des objectifs de ce débat sera tout particulièrement de revenir sur la loi DAVDSI, votée dans les conditions déplorables que l'on connaît et qui, à l'évidence, n'a pas réussi à atteindre le bon équilibre.

Monsieur François LUBRANO
Président de la Commission
pour la relance de la politique culturelle
16, rue Amélie
75007 PARIS



.../...

En ce qui concerne la copie privée et sa rémunération, nous devons défendre ce droit car il représente une grande avancée pour les artistes, auteurs et interprètes, comme pour les utilisateurs, notamment parce que cela permet de financer de nombreux projets en faveur de la démocratisation de la culture. La sécurité juridique de son exercice est une nécessité absolue qui sera aussi abordée dans le cadre du débat que j'ouvrirai.

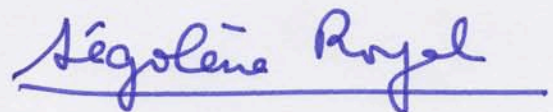
Il en va de même pour les mesures de protection. Je vous rejoins sur le fait qu'il ne serait ni efficace ni juste de laisser les industriels verrouiller les œuvres de l'esprit, maîtrisant ainsi leur diffusion et, par là même, leur production, dans une économie qui peu à peu s'amenuiserait avant de mourir.

Je voudrais vous dire ici combien je suis attachée au droit d'auteur tel que nous le connaissons dans notre pays, notamment parce qu'il distingue le droit moral et le droit patrimonial. J'ai la conviction que, dans le monde de l'immatériel et de la connaissance qui s'ouvre devant nous, c'est un droit efficace, juridiquement et économiquement. Il ne serait pas juste que le droit des contrats vienne contredire le droit d'auteur et, si c'était le cas, les artistes devraient pouvoir se faire entendre. Au-delà du droit, cela suppose de promouvoir l'élaboration de codes de bonnes conduites, dont l'application, d'ailleurs, peut devenir un critère d'éligibilité aux aides publiques, quelles qu'elles soient.

Mais pour être efficace, ce droit d'auteur qui fait notre fierté, doit être un droit d'équilibre, qui garantit les droits de chacun, qui permet des dispositifs de perception et de répartition équitables et efficaces, qui garantit la gestion collective, qui trouve par le dialogue et la concertation les voies de l'adoption de son application dans de nouveaux environnements techniques et économiques.

C'est le rôle de la puissance publique de trouver, avec l'ensemble des acteurs, ces nouveaux équilibres. C'est mon ambition. Cela a toujours été l'ambition de la gauche et cela le demeurera.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Ségolène ROYAL